

Cote du document: EB 2019/128/R.51
Point de l'ordre du jour: 10 a)
Date: 12 novembre 2019
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Mise à jour de l'approche adoptée par le FIDA pour mettre en œuvre la stratégie des Nations Unies en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Sylvie Martin
Directrice
Bureau de la déontologie
téléphone: +39 06 5459 2574
courriel: s.martin@ifad.org

Sangwoo Kim
Responsable des enquêtes
Bureau de l'audit et de la surveillance
téléphone: +39 06 5459 2427
courriel: sangwoo.kim@ifad.org

Danila Ronchetti
Juriste
Bureau du Conseil juridique
téléphone: +39 06 5459 2384
courriel: d.ronchetti@ifad.org

Saadia Imad
Conseillère spéciale
Division des ressources humaines
téléphone: +39 06 5459 2628
courriel: s.imad@ifad.org

James Heer
Chef Communication stratégique
Division de la communication
téléphone: +39 06 5459 2550
courriel: j.heer@ifad.org

Sheila Mwanundu
Spécialiste technique principale
Division des politiques et des résultats
opérationnels
téléphone: +39 06 5459 2031
courriel: s.mwanundu@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra
Cheffe
Gouvernance institutionnelle et
relations avec les États membres
téléphone: 39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt-huitième session
Rome, 10-12 décembre 2019

Pour: Examen

Mise à jour de l'approche adoptée par le FIDA pour mettre en œuvre la stratégie des Nations Unies en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles

I. Introduction

1. Suite à l'adoption de la stratégie du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies visant à renforcer les mesures de prévention et de répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans l'ensemble des opérations et activités financées par le système des Nations Unies, l'équipe spéciale du FIDA chargée de la lutte contre le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles, dirigée par la Directrice du Bureau de la déontologie et composée de représentants du Bureau du Conseil juridique, de la Division des ressources humaines, du Bureau de l'audit et de la surveillance, de la Division de la communication, du Département de la gestion des programmes et du Département des services institutionnels, a soumis au Conseil d'administration, à ses cent vingt-troisième, cent vingt-quatrième, cent vingt-cinquième, cent vingt-sixième et cent vingt-septième sessions¹, un rapport sur l'application du plan d'action du FIDA et sur les mesures concrètes prises par le Fonds pour être en adéquation avec la stratégie du Secrétaire général, décrite dans le rapport intitulé "Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles: Une nouvelle stratégie" (A/71/818).
2. L'élaboration d'un plan d'action faisant suite à la stratégie du Secrétaire général visant à améliorer les moyens d'action du système des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles figure parmi les engagements et les mesures contrôlables exposés dans le Rapport de la Consultation sur la Onzième reconstitution des ressources du FIDA².
3. Des documents d'information sur l'approche globale et les mesures adoptées par le Fonds pour s'aligner sur la stratégie ont été présentés lors des sessions susmentionnées du Conseil d'administration. On trouvera à l'annexe du présent document un récapitulatif de l'ensemble des mesures et initiatives prises par le FIDA dans le cadre de son plan d'action en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Le Conseil d'administration s'est félicité de ce que le Fonds continue à faire preuve d'initiative et d'un souci de transparence dans ce domaine, et lui transmette des informations actualisées à cet égard.
4. Depuis la publication de la Politique en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles du FIDA en avril 2018, les règles et procédures pertinentes ont été renforcées, et des sessions de sensibilisation et de formation ont été menées dans toutes les régions où le Fonds intervient. Afin d'en assurer une large diffusion, la Politique en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles est publiée sur le site web du Fonds dans les quatre langues officielles.
5. Le FIDA participe résolument à l'action menée collectivement, à l'échelle du système des Nations Unies, pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. En janvier 2019, une lettre de recommandations de fin d'année relative à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et au signalement d'allégations concernant celles-ci a été adressée au Secrétaire général de l'ONU. En avril 2019, le Plan d'action du FIDA concernant la prévention et la répression de

¹ Voir les documents EB 2018/123/R.39, EB 2018/124/R.41, EB 2018/125/R.14, EB 2019/126/R.39 et EB 2019/127/R.42.

² Voir le document GC 41/L.3/Rev.1: paragraphe 95 e), troisième alinéa; et annexe I, mesure contrôlable 48.

l'exploitation et des atteintes sexuelles pour la période 2018-2019 a été communiqué au Bureau de la Coordonnatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles.

II. Mise à jour de l'approche du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles

A. Prévention et répression

6. Fermement résolu à créer un environnement de travail sûr où le harcèlement, la discrimination et les actes répréhensibles n'ont pas leur place, le FIDA continue d'accorder la priorité aux mesures de prévention et de répression.
7. Grâce au lancement en 2018 du module de formation en ligne obligatoire consacré à la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, à l'organisation de sessions de formation et de sensibilisation en présentiel par le Bureau de la déontologie (par l'intermédiaire de l'Académie des opérations du FIDA), ainsi qu'à la tenue de manifestations et d'ateliers à l'échelle régionale, environ 1 390 membres du personnel et partenaires du FIDA ont été sensibilisés aux problèmes du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles. En 2019, le Bureau de la déontologie a organisé des séances de sensibilisation à ces questions en Amérique latine et dans les Caraïbes (au Panama), en Afrique orientale et australe (à Nairobi) et en Afrique de l'Ouest et du Centre (au Sénégal et au Ghana), auxquelles ont participé près de 200 membres du personnel, consultants et partenaires. En octobre 2019, 89% des membres du personnel du FIDA avaient achevé la formation en ligne obligatoire sur la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Le Bureau de la déontologie continuera à veiller au respect des règles en la matière avec l'appui de la direction et des supérieurs hiérarchiques. Un plan visant à proposer des cours de perfectionnement sera élaboré en 2020.
8. En juin 2019, sous la houlette du Bureau de la déontologie et en collaboration avec ses services médicaux, sa Division environnement, climat, genre et inclusion sociale, sa Division des ressources humaines, son Association du personnel, la Section des enquêtes de son Bureau de l'audit et de la surveillance, son Unité de la sécurité et sa Division de la communication, le FIDA a lancé sa première campagne de sensibilisation à la lutte contre le harcèlement sexuel, l'exploitation et les atteintes sexuelles, intitulée "Speak up, Report, Support" ("Parlez, signalez, réagissez") au siège et dans les bureaux de pays. Le clip vidéo de la campagne vidéo, présenté lors de la dernière session du Conseil d'administration, est disponible sur le site web du Fonds ainsi que dans d'autres médias.
9. Conformément à la Politique en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles, la direction a récemment publié des Directives en vue de la prévention du harcèlement, du harcèlement sexuel et de la discrimination lors des manifestations organisées par le FIDA. Ces directives, qui s'inspirent des directives similaires en vigueur dans le système des Nations Unies, visent à informer les participants du comportement attendu d'eux lors des manifestations organisées par le FIDA ou tenues dans ses locaux et à leur fournir des renseignements sur les mécanismes de signalement et de protection contre les représailles en place. Ces directives figurent elles aussi sur le site web du Fonds ainsi que sur les invitations aux manifestations tenues dans ses locaux.
10. L'action de prévention a par ailleurs été renforcée par la mise en place du programme de coordonnateurs des questions relatives à la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. À la suite d'un appel à candidatures et d'une procédure de sélection, le Bureau de la déontologie a désigné 20 coordonnateurs de ces questions dans les bureaux de pays et pôles régionaux,

qui travaillent dans toutes les régions où le FIDA intervient. En concertation avec le Bureau de la déontologie, ces coordonnateurs contribueront à améliorer et à promouvoir les stratégies locales de prévention, à faciliter l'accès aux dispositifs de signalement et de soutien sur le terrain, et à prendre contact avec les autres organismes des Nations Unies présents sur le terrain au sujet des initiatives de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.

11. Le Bureau de la déontologie a élaboré un programme de formation sur la question, à l'intention des coordonnateurs des questions relatives à la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles du FIDA, et en a géré la mise en œuvre. Les coordonnateurs de toutes les régions ont suivi ce programme, qui bénéficiera de l'introduction d'un outil d'échange et de diffusion (Ethics Community Tool) actuellement mis au point par la Division des technologies de l'information et des communications en collaboration avec le Bureau de la déontologie. Il s'agit d'une plateforme confidentielle gérée par le Bureau de la déontologie, qui vise à mettre en relation l'ensemble des coordonnateurs des questions relatives à la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles du FIDA des différentes régions et à leur permettre d'échanger leurs expériences et leurs connaissances. Cet outil sera prêt d'ici à la fin de l'année 2019 et totalement opérationnel en 2020.
12. Des procédures relatives au traitement des dénonciateurs d'abus ont fait l'objet d'une diffusion publique – elles sont disponibles dans les quatre langues officielles du FIDA – et ont été mises en place; elles visent à protéger contre les représailles celles et ceux qui font état d'inquiétudes ou de soupçons de comportements répréhensibles impliquant le FIDA, notamment en matière de harcèlement sexuel, et d'exploitation et d'atteintes sexuelles.
13. Le FIDA dispose de plusieurs canaux permettant aux victimes de harcèlement sexuel, et d'exploitation et d'atteintes sexuelles ainsi qu'aux autres personnes touchées, de trouver un appui: le personnel du Bureau de la déontologie et de la Division des ressources humaines, les superviseurs hiérarchiques, la conseillère du personnel (diplômée en psychologie) et les 20 coordonnateurs des questions relatives à la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles du FIDA sont autant de personnes-ressources à cet égard. L'accompagnement des bénéficiaires de projets qui sont victimes d'exploitation ou d'atteintes sexuelles passe par l'intermédiaire des services, programmes et réseaux opérant conformément à la résolution de l'Assemblée générale relative à la Stratégie globale d'aide et de soutien aux victimes d'actes d'exploitation ou d'agression sexuelles commis par des membres du personnel des Nations Unies ou du personnel apparenté.

B. Suivi de l'action menée en matière de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'atteintes sexuelles

14. En novembre 2018, le FIDA a entrepris de contrôler l'impact de ses mesures de prévention du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans le cadre du Sondage mondial du personnel. Il est ressorti de l'enquête menée à cet effet que 86% des personnes interrogées n'avaient pas été témoins d'actes de harcèlement sexuel sur le lieu de travail au cours des deux années précédentes. Sur les 14% restants, 10% des réponses étaient neutres et 4% des personnes ont répondu par l'affirmative. La même proportion de répondants (86%) ont déclaré ne pas avoir été témoins d'actes d'exploitation ou d'atteintes sexuelles commis sur des bénéficiaires de projets financés par le FIDA. Sur les 14% restants, 13% des réponses étaient neutres et 1% des personnes ont répondu par l'affirmative. Les résultats de l'enquête ont par ailleurs indiqué que 90% des répondants connaissaient les mécanismes internes au FIDA permettant de signaler des comportements contraires à l'éthique.
15. En réponse à une recommandation formulée par le Conseil d'administration à sa dernière session, en septembre 2019, la direction s'est engagée à intensifier les efforts visant à faire de la politique de tolérance zéro vis-à-vis du harcèlement

sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles une réalité concrète tant au siège que sur le terrain; dans cette optique, une enquête approfondie sera menée début 2020. Comme le Conseil d'administration l'avait recommandé, le FIDA a pris contact avec le Programme alimentaire mondial pour obtenir les résultats de l'enquête que celui-ci a récemment menée à ce sujet et en tirer les enseignements opportuns.

16. Par ailleurs, le FIDA a participé à l'enquête consacrée à ces problèmes menée par le Bureau de la Coordinatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles dans les lieux d'affectation considérés comme à haut risque. Les résultats de l'enquête menée en juin 2019 à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies seront compilés par le Secrétariat de l'ONU et communiqués aux organisations participantes.
 17. Le Conseil d'administration a été tenu régulièrement informé de l'ensemble des mesures prises en vue de la pleine application de la politique et des initiatives importantes dans ce domaine, telles que le renforcement des procédures de gestion des ressources humaines permettant de signaler de façon confidentielle et anonyme les actes de harcèlement sexuel ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles, sans limite de temps, ainsi que l'ajout de dispositions relatives à ces questions dans les lettres de nomination et autres contrats du FIDA (moyennant notamment des modifications des Conditions générales du FIDA applicables à la passation de marchés concernant des biens et des services). Enfin, le Conseil d'administration a été informé que les risques d'atteinte à la réputation d'ordre éthique, notamment ceux liés au harcèlement sexuel et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, avaient été intégrés à la nomenclature étayant la gestion des risques institutionnels au FIDA.
 18. La direction est déterminée à continuer d'informer le Conseil d'administration et le Comité d'audit de toute allégation crédible d'acte de harcèlement sexuel, et d'exploitation et d'atteintes sexuelles, compte dûment tenu de l'obligation de respecter la confidentialité et l'intégrité de la procédure d'enquête. De plus, les informations relatives aux enquêtes closes sur des comportements répréhensibles, notamment des cas de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'atteintes sexuelles, sont communiquées dans le Rapport annuel sur les activités d'enquête et de lutte contre la corruption du FIDA publié par le Bureau de l'audit et de la surveillance.
 19. Par ailleurs, le 18 octobre 2019, la direction a informé la Coordinatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles de sa décision de contribuer au rapport public sur ces questions que publie chaque trimestre le Secrétaire général de l'ONU.
 20. Le FIDA entend rester attentif à la lutte contre le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles en instaurant un mécanisme de communication en interne et avec l'extérieur, avec son personnel et ses partenaires, afin que chacun connaisse et comprenne son rôle et ses obligations en matière de prévention du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles au FIDA.
- C. **Prise en compte systématique du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations du FIDA – Mise à jour du plan d'action**
21. Pour que la stratégie de prévention du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles soit appliquée efficacement dans les opérations du FIDA, il est primordial que les partenaires du Fonds, notamment les États membres, les

partenaires d'exécution et les sous-traitants, adhèrent aux normes adoptées par le Fonds ainsi qu'à sa politique de tolérance zéro dans ce domaine.

22. En décembre 2018, le Conseil d'administration a approuvé des modifications aux Conditions générales applicables au financement du développement agricole, qui couvrent les accords de financement du FIDA. En conséquence, les bénéficiaires de financements du FIDA doivent désormais informer le Fonds de tout manquement aux dispositions de la Politique en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles en lien avec les activités et opérations financées par le Fonds. Tout manquement peut entraîner la suspension ou l'annulation du financement faute de la prise en temps utile de mesures correctives appropriées qui satisfassent le Fonds.
23. Il sera demandé au Conseil d'administration d'approuver, à sa session de décembre 2019, des Directives relatives à la passation de marchés dans le cadre des projets révisées, dont les modifications récemment apportées visent notamment à renforcer les contrôles en rapport avec la lutte contre le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles applicables à la passation de marchés. En outre, les prestataires, fournisseurs et autres tierces parties recevant des fonds du FIDA doivent fournir des certificats attestant de leur respect des règles relatives à la lutte contre le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles dans les dossiers d'appel d'offres et documents contractuels. Des sessions de formation consacrées aux directives relatives à la passation de marchés dans le cadre des projets, qui abordent notamment les règles à suivre s'agissant de la lutte contre le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles, sont actuellement proposées aux partenaires d'exécution. Le respect des exigences définies par le FIDA sera vérifié dans le cadre de la supervision des projets.
24. Le FIDA continue de renforcer sa stratégie de détection et de répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans le cadre de ses opérations et des activités qu'il finance. La violence sexiste et, notamment, le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles, sont un critère à part entière dans la procédure de vérification, de sélection et de classification des nouveaux projets et d'évaluation de la stratégie de pays: le FIDA examine l'ensemble des documents relatifs à l'évaluation sociale établis dans le cadre des projets et des programme d'options stratégiques pour le pays pour s'assurer que des mesures de précaution adéquates ont été prises pour détecter, gérer, suivre ou signaler tout risque potentiel de harcèlement sexuel, et d'exploitation et d'atteintes sexuelles, de façon proportionnelle au niveau de risque, et pour y faire face. Les manuels régissant l'exécution des projets et les plans de gestion environnementale et sociale font également l'objet d'examens à cette fin. Le respect des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA est contrôlé dans le cadre de la supervision des projets. Le Fonds s'emploie actuellement à renforcer ces Procédures en y intégrant les questions relatives à la violence sexiste, au harcèlement sexuel, et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, afin que les risques correspondants soient correctement pris en compte et que des mesures de prévention et d'atténuation appropriées soient mises au point.
25. La mobilisation des partenaires d'exécution et des sous-traitants est indispensable à la promotion des normes définies dans la Politique en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles ainsi qu'à l'instauration d'une culture de tolérance zéro dans ce domaine.
26. À cette fin, le Bureau de la déontologie, en collaboration avec la Division Afrique de l'Ouest et du Centre, élabore actuellement une initiative visant à faire de la sensibilisation aux questions de harcèlement sexuel, et d'exploitation et d'atteintes sexuelles, une composante obligatoire de toutes les activités liées au démarrage des projets dans cette région.

D. Collaboration et partenariats

27. Le FIDA continue de participer aux activités de l'Équipe spéciale du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination chargée de la question de la lutte contre le harcèlement sexuel dans les organismes des Nations Unies (ci-après "Équipe spéciale du CCS") et du groupe chargé du suivi des résultats du Comité permanent interorganisations en matière de responsabilité et d'inclusion.
28. Sa participation à l'Équipe spéciale du CCS permet au FIDA de poursuivre sa collaboration avec le système des Nations Unies aux fins de la mise en œuvre des engagements et mesures conjoints concertés, et notamment d'aligner ses politiques sur celles du système.
29. Dans le cadre de cette collaboration et conformément aux recommandations de l'Équipe spéciale du CCS, la direction a publié des Directives en vue de la prévention du harcèlement, du harcèlement sexuel et de la discrimination lors des manifestations organisées par le FIDA (voir paragraphe 9). La direction du FIDA a également décidé d'utiliser la base de données de vérification Clear Check des Nations Unies, qui vise à empêcher que quiconque dont la relation avec une organisation du système a pris fin en raison d'éléments attestant qu'il s'est rendu coupable d'inconduite sexuelle, ne soit engagé dans le cadre d'un contrat initial ou réengagé dans le système. Les mesures nécessaires pour finaliser l'enregistrement à cette fin sont en cours.
30. Enfin, soucieux d'adopter les meilleures pratiques en matière de protection contre le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles, le FIDA collabore avec les organismes ayant leur siège à Rome et participe à l'action de différents réseaux d'organisations des Nations Unies et d'institutions financières internationales axés sur la déontologie, la gestion des ressources humaines, les questions juridiques et les enquêtes, ainsi qu'à l'échange des savoirs et à la concertation sur les politiques aux côtés de nombreux partenaires et parties prenantes.

III. Conclusion

31. Depuis la mise en place de la Politique en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles en 2018 et grâce aux mesures concrètes qu'il a prises, le FIDA a démontré à son personnel, au personnel contractuel, à ses organes directeurs, à ses partenaires et aux autres parties prenantes ainsi qu'au système des Nations Unies, sa détermination à prévenir et à réprimer le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles, aussi bien en son sein qu'à l'extérieur, à tous les niveaux de ses opérations.
32. La lutte contre le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles au Fonds et dans le cadre des opérations et activités qu'il finance représente un engagement de longue haleine, qui exige d'inlassables efforts visant à instaurer partout une culture axée sur la parole, le signalement et la réaction. Le FIDA continuera de promouvoir sa politique de tolérance zéro et de veiller à se conformer pleinement aux pratiques de référence en matière de protection contre ces fléaux.

Plan d'action du FIDA, établi pour donner suite à la stratégie du Secrétaire général visant à améliorer les moyens d'action du système des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles

	Mesures	État d'exécution	Mesures prévues (2019)
Domaine stratégique I: Prévention du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles			
Politique en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles du FIDA	Rédiger et publier la Politique.	Achévé	
	Faire traduire la Politique dans les quatre langues officielles du Fonds et la publier sur l'intranet et le site web du FIDA.	Achévé	
Formation en ligne sur l'exploitation et les atteintes sexuelles	Élaborer un cours en ligne obligatoire propre au FIDA en anglais, en arabe, en espagnol et en français.	Achévé	
	Mettre en service la formation en ligne sur l'exploitation et les atteintes sexuelles.	Achévé	Poursuivre le contrôle du respect des dispositions en vigueur
Séances de formation et de sensibilisation en présentiel au harcèlement sexuel, et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles	<p>Formation dispensée en présentiel par le Bureau de la déontologie à l'Académie des opérations et dans le cadre de manifestations et d'ateliers organisés à l'échelle régionale</p> <p>10/04/2018 – Forum régional organisé par la Division Afrique de l'Ouest et du Centre en Mauritanie</p> <p>24 et 25/04/2018 – Académie des opérations (siège)</p> <p>04/07/2018 – Académie des opérations (siège)</p> <p>22/10/2018 – Atelier organisé par la Division des services de gestion financière en Indonésie</p> <p>24/10/2018 – Manifestation de l'Académie des opérations concernant la région Asie et Pacifique en Indonésie</p> <p>14/11/2018 – Manifestation organisée par la Division Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe au Maroc</p> <p>23/01/2019 – Manifestation de l'Académie des opérations concernant la région Afrique orientale et australe à Nairobi</p> <p>18/03/2019 – Manifestation de l'Académie des opérations concernant la région Amérique latine et Caraïbes à Panama</p> <p>24/06/2019 – Manifestation organisée par la Division Afrique de l'Ouest et du Centre au Sénégal</p> <p>28/06/2019 – Campagne de sensibilisation au harcèlement sexuel, et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles au siège et dans les bureaux de pays/pôles</p> <p>18/07/2019 – Séance de sensibilisation à la lutte contre le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles pour quatre bureaux de pays/pôles de la région Amérique latine et Caraïbes (Panama, Pérou, Brésil et Guatemala)</p> <p>09/07/2019 - Séance de formation à la passation de marchés dans le cadre des projets organisée par la Division des politiques et des résultats opérationnels et la Division Afrique de l'Ouest et du Centre à Abidjan (Côte d'Ivoire) (par vidéoconférence).</p> <p>04/09/2019 - Séance de formation à la prise en compte du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans la passation de marchés à l'intention du personnel de la Division des politiques et des résultats opérationnels (par vidéoconférence)</p>	Achévé	Académie des opérations dans d'autres régions – Achévé

	<i>Mesures</i>	<i>État d'exécution</i>	<i>Mesures prévues (2019)</i>
	09/09/2019 - Atelier de formation à la passation de marchés dans le cadre des projets organisé par la Division Afrique de l'Ouest et du Centre à Yaoundé (par vidéoconférence) 16/09/2019 - Atelier de formation à la passation de marchés dans le cadre des projets organisé par la Division Afrique de l'Ouest et du Centre à Accra (par vidéoconférence) 23/09/2019 - Atelier de formation à la passation de marchés dans le cadre des projets organisé par la Division des services de gestion financière (par vidéoconférence)		
Formation en ligne sur la lutte contre le harcèlement	Réviser la formation obligatoire sur la lutte contre le harcèlement afin d'y inclure des références précises sur le harcèlement sexuel, et l'exploitation et atteintes sexuelles.	Achévé	
Vérifications des antécédents	Mettre à jour les notices personnelles en y ajoutant des questions sur le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles. Intégrer au cadre des ressources humaines des dispositions permettant de retirer une offre d'emploi ou de rompre un engagement ou une autre forme de contrat en cas de faits attestés de harcèlement sexuel ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles.	Achévé	
	Étudier la possibilité de participer au projet de base de données commune des Nations Unies visant à tenir un répertoire des personnes ayant déjà commis des faits avérés de harcèlement sexuel.	Achévé La procédure d'enregistrement auprès de l'ONU est en cours.	
Lettres de nomination et modèles de contrat	Ajouter une référence à la politique de tolérance zéro du FIDA s'agissant du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les lettres de nomination et les modèles de contrat.	Achévé	
Formulaire d'engagement relatif à l'application du Code de conduite à remplir chaque année	Ajouter une référence au harcèlement sexuel, et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles dans le formulaire annuel d'engagement.	Achévé	
Conditions générales pour la passation de marchés (biens et services)	Inclure des références au harcèlement sexuel, et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles dans les contrats commerciaux (au siège), en plus des mentions figurant déjà dans le Code de conduite à l'intention des fournisseurs des Nations Unies.	Achévé	
	Faire obligation aux fournisseurs de procéder à des vérifications d'antécédents et exiger la divulgation de toute condamnation pénale, mesure disciplinaire, sanction ou enquête dont ils auraient fait l'objet en lien avec des faits de harcèlement sexuel ou d'exploitation et atteintes sexuelles.	Achévé	
Registre des risques institutionnels	Ajouter les risques d'atteinte à la réputation découlant de certains comportements, tels que ceux associés au harcèlement sexuel, à l'exploitation sexuelle et aux atteintes sexuelles, au registre des risques institutionnels afin de détecter et de prévenir ces risques et d'en assurer le suivi.	Achévé	
Enquête auprès du personnel sur le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles	Ajouter des questions axées sur le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles à l'enquête générale auprès du personnel lancée à la mi-novembre 2018.	Achévé	

	Mesures	État d'exécution	Mesures prévues (2019)
Domaine stratégique II: Répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles			
Cadre disciplinaire	Reconnaître le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles comme des fautes graves susceptibles de justifier un renvoi immédiat, une rupture de contrat et la radiation des personnes sous contrat hors personnel.	Achevé	
Mécanismes de signalement et de dépôt de plainte	Préciser dans les procédures pertinentes que les plaintes pour faits de harcèlement sexuel ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles peuvent être déposées de façon anonyme.	Achevé	
	Supprimer le délai d'un an fixé pour le signalement des faits de harcèlement sexuel ou d'exploitation et atteintes sexuelles.	Achevé	
	Veiller à ce que les dispositifs de signalement du Bureau de l'audit et de la surveillance et du Bureau de la déontologie soient accessibles sur l'intranet et le site web du FIDA.	Achevé	
	Publier sur le site web du FIDA la Politique en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles, le Code de conduite et les procédures de protection contre les représailles des dénonciateurs d'abus.	Achevé	
Coordonnateurs des questions relatives à la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles	Désigner des coordonnateurs des questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles au niveau des bureaux de pays et des pôles du FIDA.	Achevé	
	Élaborer et administrer un programme, spécialement conçu pour les coordonnateurs des questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, de formation à la réception des allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles dans les bureaux de pays et les pôles du FIDA. 16/07/2019 – Inde, Viet Nam 13/08/2019 – Brésil, Panama, Pérou 21/08/2019 – Afrique du Sud, Bangladesh, Chine, Éthiopie 19/09/2019 – Égypte, République démocratique du Congo, Soudan 01/10/2019 – Indonésie 10/10/2019 – Côte d'Ivoire, Kenya, Nigéria, Sénégal	Achevé	
Enquêtes	Considérer les affaires de harcèlement sexuel, et d'exploitation et atteintes sexuelles comme hautement prioritaires dans la conduite d'enquêtes.	Achevé	
	Formation des enquêteurs du Bureau de l'audit et de la surveillance aux méthodes d'enquête spécifiques aux cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles.	Achevé	
Domaine stratégique III: Prise en compte systématique du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations du FIDA et les activités qu'il finance			
Évaluation des risques associés au harcèlement sexuel, à l'exploitation et aux atteintes sexuelles dans les opérations	Intégrer l'évaluation de ces types de risques dans la conception et l'exécution des projets et prévoir des indicateurs connexes pour les missions de supervision.	En cours	
Directives relatives à la passation des marchés dans le cadre des projets	Ajouter une référence au harcèlement sexuel, et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, dans les Directives relatives à la passation des marchés dans le cadre des projets.	Achevé	Seront soumises au Conseil d'administration à sa session de décembre 2019.

	<i>Mesures</i>	<i>État d'exécution</i>	<i>Mesures prévues (2019)</i>
Conditions générales applicables au financement du développement agricole (prêts/dons)	Soumettre des propositions de modifications au Conseil d'administration en décembre 2018 afin de formaliser l'obligation de signalement des faits de harcèlement sexuel, et d'exploitation et d'atteintes sexuelles, ainsi que les mesures associées.	Achevé	
Domaine stratégique IV: Coordination et coopération			
Participer aux activités du réseau Déontologie (Nations Unies et institutions financières internationales) et coopérer avec les organismes ayant leur siège à Rome.	Prendre part aux réunions périodiques du réseau Déontologie des organisations multilatérales (Nations Unies et institutions financières internationales) et des organismes ayant leur siège à Rome.	En continu	
	Étudier la possibilité de siéger au comité mixte États membres/direction du PAM afin d'examiner et d'analyser les meilleures pratiques en matière de lutte contre les différentes formes de harcèlement, notamment sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles.	Achevé	
Équipe spéciale du Comité permanent interorganisations chargée de l'application du principe de responsabilité à l'égard des populations touchées et de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles	Participer aux réunions de l'Équipe spéciale du Comité permanent interorganisations chargée de l'application du principe de responsabilité à l'égard des populations touchées et de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles afin d'examiner les meilleures pratiques en matière de sensibilisation à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, et des stratégies de protection des populations bénéficiaires locales.	En continu	
Équipe spéciale du CCS chargée de la question de la lutte contre le harcèlement sexuel	Participer aux réunions de l'Équipe spéciale du CCS chargée de la question de la lutte contre le harcèlement sexuel et étudier la possibilité: de s'associer aux efforts engagés à l'échelle du système des Nations Unies pour harmoniser les meilleures pratiques en matière de vérification effective des antécédents de harcèlement sexuel; introduire une définition harmonisée du harcèlement sexuel dans les organismes des Nations Unies; élaborer une politique type en matière de harcèlement sexuel dont les organisations pourront s'inspirer pour harmoniser leurs propres cadres institutionnels et juridiques.	En cours	